

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 décembre 2015

TERRITOIRES ZÉRO CHÔMAGE DE LONGUE DURÉE - (N° 3228)

Adopté

AMENDEMENT

N° AS11

présenté par
M. Grandguillaume, rapporteur

ARTICLE 5

À l'alinéa 1, après le mot :

« participation »

insérer le mot :

« volontaire ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.